

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4598

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Charles André et appartenant à la Safer**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de l'avenue Charles André à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 20 mètres carrés environ appartenant à la Safer.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, ladite parcelle serait acquise à titre purement gratuit ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 20 mètres carrés environ située avenue Charles André à Saint Genis Laval et appartenant à la Safer.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 à individualiser.

Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,